



Code de conduite **EKAÏM technologie**

Nos Valeurs

L'ambition du groupe *EKAÏM Technologie* est d'exercer ses activités avec intégrité.

Tout en veillant à la qualité de ses résultats, le groupe *EKAÏM Technologie* demeure vigilant sur les moyens et méthodes utilisés, tout en protégeant ses actifs.

Ce code éthique repose sur les valeurs fondamentales du groupe, à savoir, entre autres ; respect et la loyauté :

- Respect de soi, des autres, des clients, de ses engagements et de l'environnement.
- Loyauté à l'égard de ses clients, ses collègues et ses collaborateurs.

Le présent code définit les normes de comportement applicables à nos activités.

1 - Droits fondamentaux :

EKAÏM Technologie s'engage pour :

- Le respect des lois et réglementations françaises et de l'union européenne,
- Le respect des collaborateurs et l'esprit de solidarité,
- L'interdiction du travail des enfants de moins de 16 ans,
- L'élimination du travail forcé,
- Le respect de l'environnement (en lien avec les exigences de la norme ISO 14001),
- Un travail dans des conditions sécurisées pour l'ensemble du personnel et des intervenants extérieurs,
- Une gestion efficace de la santé et de la sécurité au travail.

2 – Développement des compétences :

L'égalité de traitement (âge, sexe...) demeure un élément fondamental du groupe *EKAÏM Technologie*.

Un accès à la formation, aux différents types de contrats ainsi que des possibilités d'évolutions professionnelles sont à la portée de l'ensemble des employés.

3 – Règles de conduite

Tout versement illicite, à des administrations, clients ou fournisseurs est strictement interdit.

Les sociétés du groupe s'engagent à ne pas fournir de gratifications, en numéraire, nature ou autre à leurs clients. De même, il est interdit d'accepter un cadeau ou une gratification de la part d'un client ou d'un fournisseur.

EKAIM Technologie s'engage à conserver la confidentialité des données personnelles des salariées, de chaque entreprise et de ses clients.

4 – Alerte pour violation de la charte éthique :

Tout salarié du groupe *EKAIM Technologie* ayant connaissance d'une violation des règles de ce présent code se doit de le signaler à sa direction ou à un de ses représentants directs.

L'ensemble de nos partenaires (fournisseurs, sous-traitants...) est invité à nous suivre dans cette démarche.



Barthélémy GONZALEZ